
**Décisions du Bureau
de PAYS SEGALI COMMUNAUTE**

Séance du 07 novembre 2019

Membres 23	Le 07 novembre deux mille dix-neuf à quatorze heure trente à la salle des 2 viaducs du complexe intercommunal à Naucelle, le bureau de Pays Ségali Communauté convoqués le 29 octobre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZARS, Président.
Présents 18 (et 1 procuration)	Etaient présents : ALBERT Eliane, ARTUS Michel, BARBEZANGE Jacques, BARRES Dominique, BONNEVIALE Jean, BOUSQUET Hugues, CALMELS Bernard, CAZALS Claude, CHINCHOLLE Christian, COSTES Michel, ENJALBERT Guy, ESPIE Gabriel, FABRE Jean-Marc, MAZARS Jean-Pierre, MOUYSSSET Joël, MOUYSSSET René, VIALETTES Jacky, WOROU Simon.
	Absents excusés : AT André, BORIES André, CARRIERE François, CLEMENT Karine (pouvoir donné à MAZARS JP) ; Secrétaire de séance : Monsieur Jacky VIALETTES

Ordre du jour :

- Rencontre avec la CAF de l'Aveyron pour la présentation du nouveau dispositif : « Convention Territoriale Globale » ;
- Question sur l'implantation éventuelle d'une micro crèche à Colombières ;
- Maitrisés d'œuvre pour :
 - RAM à Baraqueville ;
 - MAM à Sauveterre de Rouergue ;
 - Tiers Lieux à Baraqueville ;
 - Déchetterie à Naucelle ;
- Validation du marché d'enlèvement des bennes des déchetteries ;
- Conventions d'utilisation des gymnases et Piscine avec les collègues ;
- Plan de financement LEADER pour le congrès des Viaducs ;
- Questions diverses

Délibération n° 20191107-01

OBJET : Rencontre avec la CAF de l'Aveyron pour la présentation du nouveau dispositif : « Convention Territoriale Globale »

Présentation du nouveau dispositif CTG « Convention Territoriale Globale » par la CAF de l'Aveyron.

A l'heure actuelle, il existe un contrat enfance-jeunesse signé entre PSC et la CAF de l'Aveyron sur des actions petite enfance, enfance, jeunesse mais également centre social...

La CTG est un nouveau dispositif qui va se substituer à ce contrat enfance-jeunesse, mais avec une vision globale des enjeux et objectifs du territoire.

Il s'agit d'un accord-cadre signé pour 4 ans qui identifie les enjeux et priorités du territoire en matière de services aux familles : offre d'accueil enfance-jeunesse, mais aussi loisirs, cadre de vie et habitat, santé, insertion et accès aux droits.

La démarche va se dérouler en plusieurs temps dont le premier est la réalisation d'un diagnostic de territoire pour arriver à l'élaboration d'un plan d'actions.

Il est présenté la proposition d'intervention d'un cabinet extérieur pour la réalisation et projet social de territoire dans le cadre de la Convention Territoriale globale entre la CAF de l'Aveyron et pays Ségali Communauté.

Prestataire : URQR (université Rurale Quercy Rouergue). Ce prestataire a déjà travaillé à plusieurs reprises pour le territoire.

Cette prestation pour l'ensemble du dossier s'élève à 22 200 € HT (exonéré de TVA art 293 bis du CGI).

Le calendrier prévisionnel proposé (en concertation avec la CAF) est le suivant :

- décembre 2019 : installation de la démarche par la constitution et réunion du COPIL
- Décembre 2019 / février 2020 : actualisation des données existantes du territoire
- mars 2020 : restitution du diagnostic de territoire
(« pause électorale »)
- mai / juin 2020 : définition des enjeux et axes stratégiques et du plan d'action
- juillet 2020 : restitution finale pour validation par le conseil communautaire avant signature du CTG ;

Aussi, afin d'enclencher cette démarche rapidement dès le mois de décembre, il est demandé au bureau de valider les points suivants :

- désignation de référents techniques de PSC pour le suivi des différentes étapes du dossier :
Proposition : Jean-Claude FOURES, coordinateur Enfance
Cécile MOUYSET, coordinatrice Petite enfance
- création d'un comité de Pilotage afin de suivre et valider la démarche et les différents points d'étapes :
Proposition de la constitution du COPIL
 - * Des élus de PSC :
Président de PSC : Jean-Pierre MAZARS
Président de la commission enfance : Simon WOROU
Président de la commission Scolaire et Bibliothèque : Michel ARTUS
Co présidents de la commission sociale et culturelle : Michel COSTES et Gabriel ESPIE
 - * Les 2 référents techniques nommés :
Jean-Claude FOURES
Cécile MOUYSET)
 - * Les responsables des Association partenaires :
Président de l'association Baraquadabra
Présidente de l'association Centre Social et Culturel du Pays Ségali : Solange ESPIE
 - * 2 Représentants des Usagers
1 usager du CSCPS
1 usager des actions petite enfance - enfance – jeunesse
 - * Le représentant de la MSA sera à associer également en COPIL élargi, avec les autres partenaires susceptibles de participer au financement des actions

Monsieur le Maire de Colombiès prend la parole pour évoquer la problématique de la Commune sur le déficit de garde des jeunes enfants sur son territoire. Il rappelle qu'il a déjà soumis une proposition de réaliser une micro crèche à côté de l'école.

Après de nombreuses discussions, il est acté qu'une attention toute particulière sera apportée lors du diagnostic sur cette problématique de déficit de garde des jeunes enfants sur la commune de Colombiès mais également sur les autres communes où le repli du nombre d'assistantes maternelle se fait sentir.

Après en avoir délibéré, le bureau de PSC :

- approuve et soutien la demande de la Commune de Colombières et propose que cette demande d'une solution de garde soit discutée avec la CAF qui est aussi décisionnaire en tant que financeur majeur de ce type de structure ;
- prend acte du nouveau dispositif de la CAF : la Convention Territoriale Globale qui établira un accord cadre pour une durée de 4 ans entre la CAF et la collectivité dans un plan d'action de développement social du territoire conjointement élaboré.
- Valide la réalisation et d'un projet social de territoire dans le cadre de la Convention Territoriale globale entre la CAF de l'Aveyron et pays Ségali Communauté, et de recruter l'URQR à cette fin pour un montant de 22 200€.
- Valide le choix des référents techniques qui seront en charge du suivi et de l'avancement de cette étude ;
- Valide la composition du Comité de Pilotage comme ci avant indiqué ;
- Charge monsieur le président de la mise en œuvre de l'ensemble de ces décisions et l'autorise à signer la prestation avec l'URQR et l'ensemble des actes administratifs et comptables afférents.

Délibération n° 20191107-02

OBJET : Maitrises d'œuvre

Informations sur l'avancement de 4 dossiers de recrutement de maitres d'œuvre :

- 1- Mise aux normes de la déchetterie à Naucelle

La sélection du maitre d'œuvre pour les travaux à la déchetterie de Naucelle est en cours

Estimations financières de l'opération :

- travaux : 225 000 € HT
- MO : 22 500 €
- frais d'enregistrement : 3 000 €

Après en avoir délibéré, le bureau :

- donne pouvoir à monsieur le président pour mener à bien les négociations avec les maitres d'œuvre ayant candidaté pour cette opération ;
- autorise Monsieur le président à signer le marché de maitrise d'œuvre dans la limite 25 500 € pour ces travaux et de lancer l'opération.

- 2 - Tiers Lieux à Baraqueville

Le marché de Maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux du CoWorking de Baraqueville a été lancée.

Estimations financières de l'opération :

- travaux : 350 000 € HT
- MO : 35 000 €

Après en avoir délibéré, le bureau :

- donne pouvoir à monsieur le président pour mener à bien les négociations avec les maitres d'œuvre ayant candidaté pour cette opération ;
- autorise Monsieur le président à signer le marché de maitrise d'œuvre dans la limite de 32 155 € pour ces travaux et de lancer l'opération.

- 3 - RAM à Baraqueville

Le marché de Maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux afin d'installer le RAM dans la crèche de Baraqueville mais également pour une étude globale d'aménagement en vue d'une extension.

Estimations financières de l'opération :

- travaux : 300 000 € HT pour le RAM et 275 000 € pour l'extension de la crèche multi-accueil
- MO : 41 600 € HT

Après en avoir délibéré, le bureau :

- donne pouvoir à monsieur le président pour mener à bien les négociations avec les maitres d'œuvre qui candidateront pour cette opération ;

- 4 - MAM à Sauveterre de Rouergue : maitre d'œuvre recruté : monsieur Richardson pour un montant de prestation de 15 300 € HT, fondé sur une estimation des travaux de 170 000 € hors taxes

Délibération n° 20191107-03

OBJET : Pouvoir à donner au Président pour passer le marché de prestation des déchetteries

Monsieur le Président rappelle qu'un marché a été lancé pour la gestion des déchets collectés sur la Déchetterie de Naucelle et de Baraqueville ; Collecte des points d'apport volontaire de verre et de papier et transfert vers les sites de traitement.

La date limite de remise des offres est fixée au Mercredi 20 novembre à 12h00. Cette consultation comporte 8 lots comme suit :

Lot n°1 : Gestion des encombrants et gravats

Lot n°2 : Gestion déchets verts des déchèteries de Naucelle et de Baraqueville

Lot n°3 : Gestion des cartons des déchèteries de Naucelle et Baraqueville

Lot n°4 : Gestion des ferrailles et batteries des déchèteries

Lot n°5 : Collecte et transfert des P.A.V. de papier et de verre

Lot n°6 : Gestion des déchets diffus spécifiques hors ECO DDS des déchetteries

Lot n°7 : Gestion huiles vidange usagées et huiles alimentaires des déchetteries

Lot n°8 : Gestion de la déchèterie mobile

La commission d'ouverture des plis doit se réunir ce mardi 26 novembre afin d'examiner les offres.

Monsieur le Président demande au conseil l'autorisation de procéder aux négociations avec les entreprises et de signer les marchés de prestations en découlant.

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la procédure de mise en concurrence des entreprises pour la gestion des déchets collectés sur la Déchetterie de Naucelle et de Baraqueville ; Collecte des points d'apport volontaire de verre et de papier et transfert vers les sites de traitement.

- Charge Monsieur le Président de procéder aux négociations à venir avec les entreprises, à l'attribuer les marchés de prestation et à signer les actes d'engagement avec les entreprises retenues ;

- Autorise Monsieur le Président à lancer la validation de ce marché au 1er janvier 2020.

Délibération n° 20191107-04

OBJET : Conventions d'utilisation des gymnases et Piscine avec les collèges

Les convention d'utilisations des gymnases de Baraqueville et Naucelle ainsi que la Piscine de Naucelle par les établissements scolaires du 2nd degré (collèges) doivent être redéfinis.

Ces conventions définissent les modalités d'utilisation des installations sportives locales par les collèges et les compensations financières octroyées par le département à ces établissements pour ces utilisations d'installations.

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Charge Monsieur le Président de réaliser les rencontres de concertations avec les collèges et de mener à bien les négociations pour la réalisation de ces conventions.

OBJET : Plan de financement LEADER pour le congrès des Viaducs ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau le Projet de coopération des viaducs de Garabit et du Viaur en vue d'une perspective de candidature européenne au classement Unesco d'une série de viaducs métalliques à grande arche du dernier quart du 19ème siècle de 6 viaducs européens.

Ce projet engage les partenaires territoriaux concernés par les deux viaducs :

- Pour le viaduc de Garabit : le GAL pays Saint-Flour Haute Auvergne, Saint-Flour communauté et l'Office de tourisme des pays de Saint-Flour
- Pour le viaduc du Viaur :
 - Le GAL- Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides, la Communauté de communes Carmausin-Ségala, l'Office de tourisme Ségala tarnais
 - GAL – Pôle territorial Centre Ouest Aveyron, Pays Ségali communauté, l'Office de tourisme Pays Segali.

Ce projet de coopération doit notamment, les 27 - 28 et 29 novembre prochain, se concrétiser par l'organisation du prochain et 3ème Congrès du patrimoine mondial. Après l'Allemagne et le Portugal, la France s'est engagée à accueillir cette rencontre et à recevoir les délégations étrangères partenaires. Ce rendez-vous majeur est l'occasion pour le pays accueillant de fédérer et de sensibiliser les acteurs français et de son territoire autour de ce projet ; et de communiquer largement sur cette intention.

Aussi, afin de financer ce congrès, Pays Ségali communauté sollicite une aide LEADER dans le cadre de la préparation et mise en œuvre des activités de coopération Interterritoriale pour des actions immatérielles.

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

- Frais supportés par Pays Ségali Communauté : 20 000 € TTC
- Demande de subvention LEADER : 60% soit 12 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le bureau de PSC à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de coopération interterritoriale pour l'organisation du congrès ci avant exposé ;
- charge Monsieur le président de solliciter la subvention LEADER comme indiquée ;
- autorise monsieur le Président à signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à cette opération.

Questions diverses

Monsieur le président informe les membres du bureau qu'une consultation pour une ligne de trésorerie a été lancée pour un montant de 500 000 €

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h50